

Programme National Medicare de commandes par correspondance pour matériels de dépistage du diabète



Qu'est-ce que le Programme national de commandes par correspondance?

À partir de Juillet 2013, Medicare va mettre en place un Programme de commandes par correspondance pour matériels de dépistage du diabète. Ce programme est conçu de sorte que vous puissiez continuer à obtenir des matériels de qualité tout en économisant de l'argent. Quand le programme démarrera, vous devrez utiliser un fournisseur contractuel du Programme Medicare de commandes par correspondance, afin que Medicare prenne en charge les matériels de dépistage du diabète livrés à domicile. Si vous ne voulez pas avoir les matériels de dépistage du diabète livrés à votre domicile, vous pouvez les acheter à n'importe quel magasin local (pharmacies ou tout autre magasin qui vend des médicaments) inscrit à Medicare.

Le programme national de commandes par correspondance inclura tous les États-Unis, y compris les 50 états, District de Columbia, Puerto Rico, U.S. Virgin Islands, Guam, et American Samoa.

Est-ce que le montant de ma coassurance sera différent si j'achète mes matériels à un magasin au lieu de les avoir livrés à domicile?

Non. The montant pris en charge par Medicare est le même pour les matériels de dépistage du diabète achetés au magasin ou livrés à domicile. Les fournisseurs contractuels du Programme national de commandes par correspondance ne peuvent pas vous faire payer plus que 20% de coassurance, ou tout autre déductible non satisfait. Les magasins locaux ne peuvent pas non plus vous faire payer plus que 20% de coassurance, ou tout autre déductible non satisfait s'ils acceptent les mandats, ce qui signifie qu'ils acceptent le montant autorisé par Medicare en tant que paiement intégral. Les magasins locaux qui n'acceptent pas les mandats de Medicare, peuvent vous faire payer un montant supérieur au 20% de coassurance ainsi que tout déductible non satisfait. Si vous achetez vos matériels à un magasin local, consultez-le d'abord afin de savoir quel montant vous payerez et si le magasin accepte les mandats de Medicare ou pas. Ceci signifie que le magasin local accepte le montant autorisé par Medicare en tant que paiement intégral des matériels couverts.

Comment puis-je localiser quels fournisseurs je peux utiliser?

Afin de localiser un fournisseur contractuel du Programme national de commandes par correspondance, consultez le site Medicare.gov/supplier. Vous pouvez aussi composer le 1-800-MEDICARE (1-800-633-4227) pour obtenir de l'aide afin de localiser un fournisseur contractuel. Les utilisateurs d'ATS sont priés de composer le 1-877-486-2048.



Est-ce que ceci me concerne si j'ai un Plan Medicare Advantage?

Non. Le Programme national de commandes par correspondance concerne uniquement Medicare Original. Si vous êtes inscrit à un plan Medicare Advantage (tel qu'un HMO ou un PPO), votre plan vous informera quant à tout changement de fournisseur. Si vous n'êtes pas sûr, contactez votre plan.

Que faire si j'ai besoin d'équipement ou de matériels d'une marque spécifique?

Si vous avez besoin d'équipement ou de matériels d'une marque spécifique, ou dans une formulation spécifique, votre médecin doit prescrire par écrit la marque ou la formulation spécifique. Votre médecin doit également indiquer dans votre dossier médical, que vous avez besoin de cet équipement ou matériels spécifiques pour des raisons médicales. Dans ces cas, un fournisseur contractuel de Medicare devra:

- Fournir la marque ou la formulation exacte de l'article dont vous avez besoin
- Vous aider à trouver un autre fournisseur contractuel qui fournisse cette marque ou cette formulation
- Demander à votre médecin de prescrire une marque ou formulation alternative, et d'obtenir une ordonnance modifiée par écrit

Mon médecin n'a pas prescrit une marque spécifique de moniteur de glucose, mais j'aime celle que j'utilise. Mon fournisseur contractuel peut-il changer la marque que j'utilise?

Non. Les fournisseurs contractuels ne peuvent changer ni la marque de votre moniteur de glucose ni celle de vos matériels de dépistage. Les fournisseurs contractuels doivent fournir la marque de matériels de dépistage qui convienne à votre moniteur. Si le fournisseur contractuel ne vend pas votre marque de matériels de dépistage, vous pouvez lui demander quelles autres marques il offre. Cependant, le fournisseur ne peut pas vous proposer cette information sur d'autres marques à moins que vous ne la demandiez.

Comment Medicare prend-il en charge les matériels, si j'ai une autre assurance?

Si votre assurance primaire nécessite l'utilisation d'un fournisseur qui ne participe pas au programme de commandes par correspondance, Medicare peut effectuer un paiement secondaire à ce fournisseur. Le fournisseur doit se conformer aux normes d'inscription de Medicare et être en droit de recevoir des paiements secondaires. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, consultez votre assurance, le fournisseur de votre plan ou votre administrateur de prestations.

Je reçois des appels téléphoniques de la part de fournisseurs que je n'ai jamais utilisés, me demandant de changer de fournisseur. Est-ce que ceci est permis?

Medicare a des règles pour vous protéger contre les appels téléphoniques non sollicités provenant de fournisseurs. Si vous pensez que vous avez été contraint de changer de fournisseur:

- Composez le 1-800-MEDICARE (1-800-633-4227). Les utilisateurs d'ATS sont priés de composer le 1-877-486-2048.
- Contactez la Ligne d'assistance antifraude du Bureau de l'Inspecteur général du Département de la santé et des services sociaux (HHS, en anglais) en composant le 1-800-HHS-TIPS (1-800-447-8477). Les utilisateurs d'ATS sont priés de composer le 1-800-377-4950.

Que devrais-je faire si je reçois des appels téléphoniques me proposant des matériels pour le diabète gratuits, ou si je reçois des matériels que je n'ai pas commandés?

Si ces cas se présentent, vous devriez:

- Sauvegarder votre numéro de Medicare et toute autre information personnelle. Ne facilitez ni votre numéro de Medicare ni toute autre information personnelle à quiconque vous appelle.
- N'acceptez tout matériel que vous n'avez pas commandé. Vous devriez refuser la livraison et/ou le renvoyer à l'expéditeur. Tenez un registre du nom de l'expéditeur et de la date du renvoi des matériels.
- Contactez la Ligne d'assistance antifraude du Bureau de l'Inspecteur général du Département de la santé et des services sociaux (HHS, en anglais) en composant le 1-800-HHS-TIPS.

Comment puis-je aider Medicare à lutter contre la fraude?

Lorsque vous obtenez des services de soins de santé, gardez vos reçus et relevés afin de vérifier toute erreur. Comparez cette information avec vos demandes afin de vous assurer que ni Medicare ni vous n'avez été facturés pour des services ou des matériels que vous n'avez pas obtenus. Le plus tôt vous apercevez et notifiez toute erreur, le plus tôt nous pourrons empêcher la fraude.

Medicare a plusieurs moyens simples qui vous permettent de vérifier vos demandes:

- Examinez votre "Avis Sommaire de Medicare" (MSN, en anglais) ou tout autre relevé provenant de votre plan Medicare.
- Consultez le site MyMedicare.gov.
- Composez le 1-800-MEDICARE.

Si vous vous soupçonnez fraude, composez le 1-800-MEDICARE. Vous pouvez aussi consulter le site oig.hhs.gov ou contacter la Ligne d'assistance antifraude du Bureau de l'Inspecteur général du Département de la santé et des services sociaux en composant le 1-800-HHS-TIPS.

Avez-vous besoin d'aide?

- Consultez le site Medicare.gov/supplier, ou composez le 1-800-MEDICARE (1-800-633-4227). Les utilisateurs d'ATS sont priés de composer le 1-877-486-2048.
- Afin d'obtenir gratuitement des conseils concernant l'assurance santé et de l'aide individualisée, contactez votre Programme local d'assurance santé de l'État (SHIP, en anglais). Consultez le site medicare.gov ou composez le 1-800-MEDICARE pour obtenir leur numéro de téléphone. Si vous avez besoin d'aide dans une langue autre que l'anglais ou l'espagnol, dites "Représentant" à tout moment afin de parler avec un représentant du service à la clientèle.

**This is an Official
U.S. Government Product**



Produit CMS n° 11634 - FRE (French)
Mis à jour: Avril 2013